

SUISSE – Moratoire

Par Béatrice BRASSART

Publié le 07/05/2003

Les députés suisses veulent bannir provisoirement les aliments transgéniques de la production agricole. Au terme des débats, par 83 voix contre 78, le Conseil national (chambre basse du Parlement) a approuvé l'instauration d'un moratoire de 5 ans (alinéa 5 de l'article 187b de la loi fédérale sur l'agriculture). Il a cependant refusé d'interdire explicitement le commerce et l'utilisation d'animaux de rente transgéniques ou clonés, estimant que l'article 7bis de la loi sur le génie génétique répondait à ce besoin. Lors des débats, l'élue bernoise S. Sommaruga a annoncé que la pétition « Stop OGM » a déjà récolté 92 000 signatures, sur les 100 000 requises, deux mois après son lancement (cf. Inf'OGM n°40 et 41). C'est un signal clair que les manipulations génétiques rencontrent une large méfiance dans la population, a-t-elle noté en soulignant que ses initiateurs étaient prêts à la retirer si le Conseil des Etats (chambre haute) approuvait également le moratoire.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/suisse-moratoire/